

Sécurisation de la traversée de Mer : le conseil départemental aménage une nouvelle voie de circulation

Depuis le 22 janvier, le conseil départemental entreprend, à Mer, d'importants travaux d'aménagement afin de sécuriser la circulation dans la commune. D'un coût estimé à 2 M€, ils comportent le réaménagement d'un chemin, la création d'un giratoire et de deux carrefours. Fin des travaux attendue avant l'été.

Une logique de sécurisation

Classée « route à grande circulation », la RD 2152, traverse, de Beaugency à Suèvres, la commune de Mer. Elle supporte un trafic moyen quotidien d'environ 7 500 véhicules, dont 670 poids-lourds – parmi lesquels des convois exceptionnels.

La RD 112 traverse, de Muides-sur-Loire à La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, le centre-ville de Mer par des rues étroites et sinueuses. Elle supporte un trafic moyen quotidien d'environ 1 080 véhicules, dont 75 poids-lourds. Ne pouvant emprunter cet itinéraire, les poids-lourds en provenance du nord-ouest de Mer sont actuellement amenés à emprunter d'autres rues passant notamment devant l'école primaire et le collège.

Le chemin de Pommegorge, qui aboutit à la sortie de Mer sur la RD 2152 en direction de Suèvres, emprunté par les usagers locaux (riverains, exploitants agricoles et poids-lourds), supporte un trafic moindre. Toutefois l'activité agricole locale et la présence des silos Leplâtre, augmente fortement le trafic en période de moissons.

« Afin de résorber les problèmes de sécurité routière générés par cette situation, le département de Loir-et-Cher, maître d'ouvrage, a décidé de créer une voie de liaison dénommée « barreau de Pommegorge » entre la RD 112 et la RD 2152, en partenariat avec la commune de Mer et la communauté de communes Beauce-Val de Loire. » explique Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale.

Cette nouvelle voie de liaison a pour objectifs principaux de reporter la circulation des poids-lourds et des engins agricoles hors du centre-ville et de sécuriser les déplacements dans l'hyper-centre.

Les travaux d'aménagement consistent à :

- réaménager le chemin de Pommegorge afin de le transformer en voie routière,
- créer, au sud, un giratoire de raccordement sur la RD 2152,
- créer, au nord, un carrefour pour le raccordement avec la RD 112 reliant Mer et la voie d'accès aux silos,
- créer un carrefour intermédiaire avec une rue transversale.

Réalisés par anticipation entre novembre 2022 et avril 2023, les travaux d'aménagement du pont enjambant la ligne ferroviaire Orléans-Blois ont permis de rénover l'ouvrage d'art et d'élargir la voie de 5 à 5,5 mètres.

L'aménagement comprend également le rétablissement des chemins agricoles interceptés, le dévoiement de la voie verte longeant la RD 2152 ainsi que la création d'un nouveau chemin agricole longeant la RD 2152 afin de permettre aux engins agricoles de ne plus emprunter la voie verte.

« La réalisation du barreau de Pommegorge permettra la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation en agglomération de Mer orientant les poids-lourds vers une voie nouvelle, optimisant la desserte par les cars scolaires de l'école primaire et du collège, et prenant en compte les modes doux de déplacements. » précise Isabelle Barge, Directrice des routes et des mobilités.



La prise en compte de l'environnement

« L'aménagement comprend également diverses mesures d'intégration environnementale : au titre de la Loi sur l'eau, des bassins de traitement et d'infiltration des eaux pluviales et une noue recueillant les eaux de pluie seront réalisés. L'usage de semences labellisées « végétal local » et de foin provenant de prairies avoisinantes sera expérimenté sur les espaces verts de la future route départementale afin de favoriser la biodiversité locale. Des aménagements paysagers incluant notamment la plantation de 20 platanes, seront également réalisés. Enfin, un merlon sera construit pour protéger contre le bruit du flux de circulation l'aire d'accueil des gens du voyage. » ajoute Pascal Huguet, président de communauté de commune Beauce Val-de-Loire, également vice-président du conseil départemental notamment chargé de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, des associations environnementales.

Un calendrier adapté aux flux de circulation et aux contraintes agricoles

Les travaux d'aménagement du barreau de Pommegorge sont planifiés jusqu'à la fin juin 2024 avec une mise en service du giratoire sur la RD 2152 et de la voie verte déviée anticipée courant avril 2024. Le planning des travaux a été adapté afin de tenir compte des contraintes agricoles et les plantations (hors engazonnement) seront effectuées à l'automne 2024.

Seul le chemin de Pommegorge sera fermé durant l'intégralité des travaux.

Compte tenu de son caractère structurant, la circulation sur la RD 2152 sera maintenue tout au long des travaux, comprenant néanmoins ponctuellement la mise en place d'un alternat de circulation pendant les horaires de chantier. Hors cas particulier, la circulation sera rétablie à double sens les soirs et week-ends. Réalisée de nuit, la couche de roulement nécessitera toutefois à deux reprises la fermeture de la RD 2152 et la mise en place d'un itinéraire de déviation.

La RD 112 sera également fermée à la circulation, sauf accès aux riverains, pendant une partie des travaux, avec mise en place d'itinéraires de déviation pour les véhicules légers et les poids-lourds. La vitesse de circulation sera abaissée à 50 km/h, durant toute la durée des travaux.

En raison des enjeux de sécurité liés à la voie verte, un itinéraire de substitution sera mis en place afin d'assurer la continuité cyclable le long de la RD 2152.

« Estimés à 2 M€, ces travaux, réalisés par [Eurovia Centre Loire](#) seront financés à hauteur de 1,55 M€ par le conseil départemental, également maître d'ouvrage, et à hauteur de 225 000 € chacun par la commune de Mer et la communauté de commune Beauce Val-de-Loire. » conclut Pascal Bioulac.